

Check-list à joindre au dossier de demande de permis d'urbanisme

Je soussigné,, architecte, déclare avoir pris connaissance de la liste suivante et y avoir répondu en tous points (cocher chaque point après vérification)

Dossier administratif :

- Annexe 4

- le(s) nom(s), adresse, le numéro de GSM/tel et l'e-mail du (des) demandeur(s)
- l'adresse du lieu des travaux et le dernier numéro cadastral attribué est vérifié
- dans le cas d'un mandat, fournir le mandat
- l'intitulé des travaux correspond précisément aux travaux à réaliser
- le cas échéant, les dérogations sont énoncées et motivées

- Notice d'évaluation des incidences

- le point 5 est adapté à la zone d'épuration (eaux de pluie des nouvelles toitures rejetées sur le terrain)
- si le bien est en zone d'épuration individuelle, la déclaration environnementale de classe 3 est introduite
- les deux dernières pages (4 et 5) sont signées

- Reportage photographique

- le contexte paysager (360° depuis la voirie devant la zone du projet)
- les prises de vues de l'endroit du projet et de toute la propriété
- un plan reprenant les indications des prises de vues photographiques (peut être indiqué sur le plan d'implantation ou sur un plan indépendant)

- La nécessité d'une déclaration PEB simplifiée ou initiale a été vérifiée

--

- Le formulaire statistique est complété de manière adéquate

--

- En cas d'enquête publique :

- l'extrait cadastral est daté de moins de 12 mois
- la liste des propriétaires dans un rayon de 50 mètres est jointe

- L'attestation de volume (uniquement le nouveau volume sans décompter d'éventuelles démolitions) et la déclaration d'égouttage sont remplies

--

Dossier graphique :

- Les plans sont indicés et cet indice est modifié à chaque modification de plans
- En cas de transformation, la situation existante et la situation projetée sont représentés sur des plans distincts

- Plan d'implantation

- l'ensemble de la parcelle est représenté au minimum à l'échelle 1/200^e ou 1/250^e
- les volumes construits sont dimensionnés
- les volumes construits sont cotés par rapport aux limites de propriété et par rapport à l'alignement
- la voirie est dimensionnée
- l'éventuelle zone à aménager et à céder à la commune est identifiée et dimensionnée

- un relevé altimétrique de géomètre (ou d'architecte certifié correct) est joint séparément (en original) et est reporté sur le plan d'implantation
- un point de référence fixe sur base duquel a été effectué le relevé est identifié et est facilement repérable
- le niveau de la construction par rapport à ce point de référence
- les niveaux naturels et projetés du terrain aux coins de la construction
- l'orientation
- les constructions sur les parcelles contigües
- les arbres à abattre (essence, implantation, âge et circonférence)
- l'aménagement et les matériaux des abords
- l'emplacement et les dimensions des murs de soutènement
- l'emplacement et les dimensions des talus

- Vues en plans

- les constructions projetées sont différenciées des constructions existantes
- les démolitions sont identifiées
- les baies de fenêtre sont cotées (également les lucarnes de toiture)
- l'emplacement des techniques [chaudière, PAC (unité extérieure dimensionnée)]
- les volumes sont cotés
- l'emplacement des coupes
- plan d'égouttage avec implantation des citernes, CV, station d'épuration, puits perdu ou drains dispersants, ...

- Élévations

- les angles de toitures
- la hauteur des baies de fenêtres et des allèges
- le niveau du terrain naturel **ET** projeté au droit de chaque façade jusqu'au raccord avec le terrain existant
- l'emplacement, les matériaux et les dimensions des murs de soutènement
- le profil de la voirie
- la hauteur sous gouttière/sur acrotère des volumes par rapport au niveau intérieur de la construction
- les matériaux d'élévation (références si connues)
- l'unité extérieure d'une éventuelle PAC est dimensionnée

- Profils

- le profil dans l'axe de la voirie représente le gabarit du projet et des constructions situées de part et d'autre du terrain
- les profils gauche et droit représentent le profil du terrain en limite de propriété et les gabarits des constructions situées de l'autre côté de la voirie (en cas de projet à logements multiples)
- les profils représentent le terrain jusqu'aux limites de propriété

- Une vue 3D du projet est **systematiquement** jointe au dossier

--

- L'ensemble des documents (plans, formulaires et photos) est obligatoirement transmis en format PDF

--

Fait à le.....

Signature